



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **LA GESTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

Information, prévention, protection et gestion de crise

# La gestion des risques naturels majeurs

Objectif de la présentation :

- Replacer la démarche PPRN dans la politique nationale de gestion des risques naturels majeurs :
  - outil indispensable de la gestion des risques naturels majeurs
  - en compléments d'autres outils
- Rappeler les outils existants et le rôle des différents acteurs

## **Constat :**

Les phénomènes naturels sont parfois imprévisibles

Les moyens de lutte contre les phénomènes naturels majeurs ne permettent pas d'éviter systématiquement tous les dommages

## **Solution :**

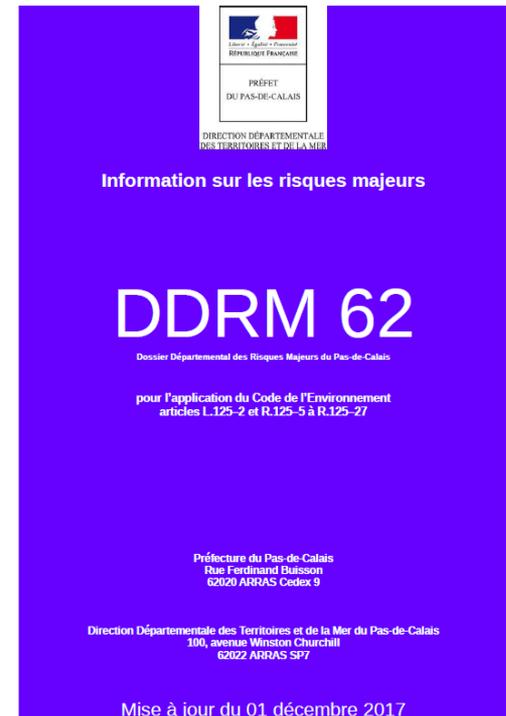
Atténuer les conséquences des phénomènes en agissant sur 4 piliers :

- L'information
- La prévention
- La protection
- La gestion de crise

# L'INFORMATION

Une connaissance approfondie et partagée pour mieux appréhender les phénomènes

- Les études et les cartographies
- L'information préventive à travers le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)
- L'information sur les biens immobiliers



# LA PRÉVENTION

La maîtrise de l'urbanisation pour limiter l'apport de nouveaux enjeux

- Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)
- Les documents d'urbanisme
- Les autorisations d'urbanisme

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
INONDATION DES PIEDS  
DE COTEAUX DES WATERINGUES**



**RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION**

**LUNDI 12 NOVEMBRE** à 18h30 à la Communauté  
de Communes Pays d'Opale à GUÏNES

**MARDI 13 NOVEMBRE** à 18h30 à la salle des  
rencontres à ZUTKERQUE

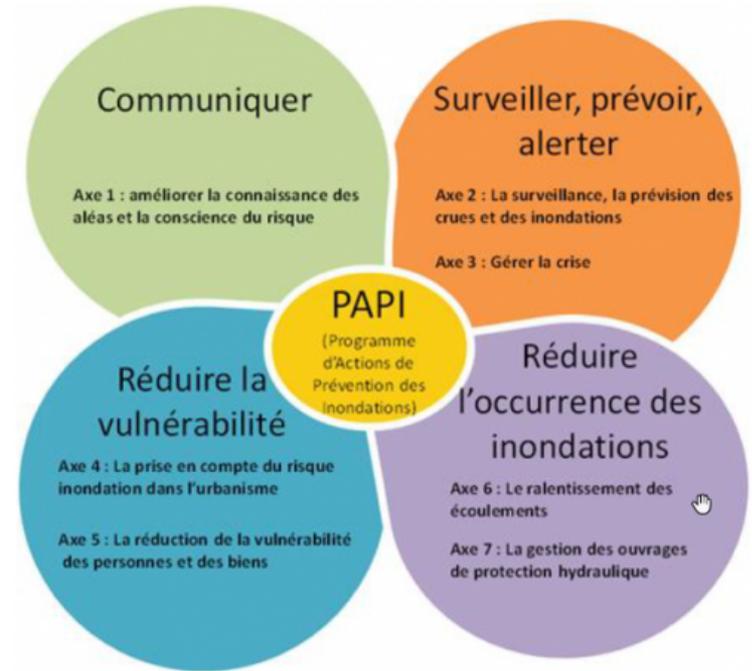
 Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer du Pas-de-Calais  
100 avenue Winston Churchill  
CS10007 – 62022 Arras Cedex  
Tél : 03 21 22 99 99  
Fax : 03 21 55 01 49

**PROLOG**  
INGENIERIE  
3/5, rue de Metz – 75010 PARIS  
Téléphone 01 45 23 49 77  
Télécopie 01 42 46 82 03  
prolog@prolog-ingenierie.fr  
www.prolog-ingenierie.fr

# LA PROTECTION

La réduction du risque en agissant sur la vulnérabilité des enjeux

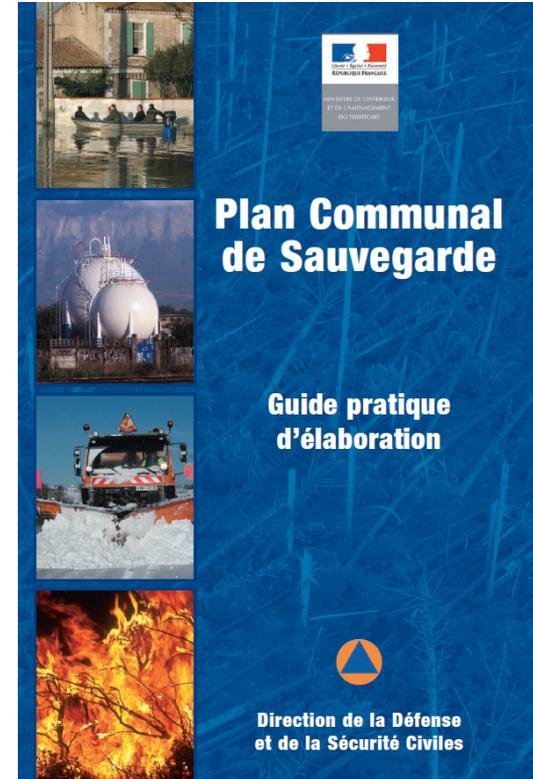
- Les travaux obligatoires du PPRi
- Les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)
- Les financements (Fonds Barnier)



# LA GESTION DE CRISE

L'anticipation des phénomènes extrêmes et leur gestion

- La surveillance (MétéoFrance)
- Les systèmes d'alerte (APIC, Vigicrue)
- L'organisation des secours (ORSEC, Plan communal de sauvegarde)
- L'après-crise : le retour d'expérience, l'indemnisation



## Vos contacts :



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais  
Service de l'Environnement - Unité Gestion des Risques

100, avenue Winston Churchill  
62022 ARRAS CS 10007

☎ 03.21.22.90.53

✉ [ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr)